Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 035-213501380-20200721-782020-DE

Département d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE LAIGNELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15/07/2020
Date d'affichage
15/07/2020
Nbre de conseillers en exercice : 15
présents : 11
votants : 13
N° 78/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, Mrs LAN, LEBOUC, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, M. MARTINAIS et Mme FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
M. Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à M. Michel LEBOUC
Mme Florence CHOUAREN
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
Mme Audrey MARTINS

M. Christian LAN est nommé secrétaire de séance.

Pôle Enfance et Jeunesse : validation du choix de l'architecte

Monsieur le Maire informe les élus qu'afin d'engager le lancement de l'étude du Pôle Enfance et Jeunesse une consultation d'architectes sous forme de procédure adaptée a été lancée.

Il rappelle que ce projet regroupe le RIPAME de 7 lieux, l'ALSH et un espace jeunesse. Il se situera à proximité de l'école, du terrain multisports, de la résidence Intergénérationnelle et de la résidence Emeraude.

Il précise que l'appel d'offres a été adressé à la publication le 4 juin 2020 à Ouest France et sur le site http:/ https://www.megalis.bretagne.bzh/.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 juin 2020 à 12 h 00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 1er juillet 2020 et le mercredi 8 juillet 2020 pour analyser les offres.

Après le retrait des dossiers de consultations, 14 architectes ont proposé une offre dématérialisée dans le délai imparti. Tous ont présenté les garanties, documents et références demandés dans le règlement de consultation.

Il précise que la Commission d'Appel d'Offres a sélectionné des candidats pour les auditions, qui se sont déroulées le lundi 20 juillet 2020 et le mardi 21 juillet 2020.

Il indique que les délais de l'étude sont contraints et courts dans le cadre des demandes de subventions (CAF, DETR de l'État,...).

Il rappelle que dans le cadre de programme établi le coût de l'opération est estimé à 600 000 € HT et que ce projet devient urgent du fait de la vétusté des équipements actuels.

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 035-213501380-20200721-782020-DE

M. le Maire détaille les critères de jugement :

- Capacités générales, moyens :
  Présentation des moyens de l'équipe répondant à la consultation, adaptés à l'opération (effectif, matériel, bureau d'études) : 15 points
- Valeur technique de l'offre :
  Mémoire technique adapté à l'opération et détail suivant spécificité des modes opératoires 25 points
- Prix des prestations :
  Devis détaillé suivant articles du CCTP et bordereau de prix 50 points
- Planning d'études et suivi :
  Délai 10 points

Total : 100 points

Il présente les options supplémentaires et les variantes :

- Options :
  - OPC
  - SSI
- Variantes
  - Exécution partielle Structures
  - Exécution partielle Fluides
  - Quantitatifs autres lots

M. Patrick DÉMARQUET, Adjoint aux finances, précise que lors des échanges avec les candidats retenus en audition la nécessité des options et des variantes a été étudiée. Il indique que ces options et variantes ne sont pas obligatoires car la surface du projet n'est pas importante, environ 350 m², et qu'il s'agit d'un projet non complexe.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 21 juillet 2020 propose donc de retenir l'Atelier Claire DUPRIEZ et son groupement, constitué par les bureaux d'études BECB, ECIE et ACOUSTIBEL, pour la mission de base uniquement pour un montant de 52 200,00 € HT (voir analyse des offres annexée à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De RETENIR l'Atelier Claire DUPRIEZ et son groupement, ci-dessus détaillé, comme architecte de l'opération du Pôle Enfance et Jeunesse pour la mission de base pour un montant de 52 200,00 € HT
- D'IMPUTER cette dépense à l'article 2313 « Construction » opération 113 « Pôle Enfance et Jeunesse » sur le budget communal
- De DONNER POUVOIR à M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

MAIRIE DE LAIGNELET 35

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le 27 juillet 2020
Et publication le 27 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 035-213501380-20200721-792020-DE

Département d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE LAIGNELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15/07/2020
Date d'affichage
15/07/2020
Nbre de conseillers en exercice : 15
présents : 11
votants : 13
N° 79/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, Mrs LAN, LEBOUC, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, M. MARTINAIS et Mme FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
M. Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à M. Michel LEBOUC
Mme Florence CHOUAREN
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
Mme Audrey MARTINS

M. Christian LAN est nommé secrétaire de séance.

Résidence des Verriers : devis pour déplacement d'ouvrage d'ENEDIS

M. Patrick DÉMARQET, Adjoint aux finances, informe les élus qu'il est nécessaire de déplacer un coffret électrique pour faciliter le passage des véhicules importants dans le lotissement de la Priauté au droit de la propriété au n°3.

Il présente le devis d'ENEDIS correspondant, Il s'élève à 3 664,35 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER le devis d'ENEDIS pour ce déplacement d'ouvrage d'un montant de 3 664,35 € HT
- D'IMPUTER cette dépense à l'article 605 « Achat de matériel, équipements et travaux » sur le budget du lotissement de « la résidence des Verriers »
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le 27 juillet 2020
Et publication le 27 juillet 2020

MAIRIE DE LAIGNELET 35

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 035-213501380-20200721-80__2020-DE

Département d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE LAIGNELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15/07/2020
Date d'affichage
15/07/2020
Nbre de conseillers en exercice : 15
présents : 11
votants : 13
N° 80/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, Mrs LAN, LEBOUC, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, M. MARTINAIS et Mme FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
M. Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à M. Michel LEBOUC
Mme Florence CHOUAREN
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
Mme Audrey MARTINS

M. Christian LAN est nommé secrétaire de séance.

Liaisons douces : devis pour l'étude

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'étude de la création de la piste cyclable et piétonne dans le cadre de la liaison douce entre le lieudit La Vigne et l'entrée de Bourg à La Croix aux Morts.

Il rappelle que cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs de développement durable « Laignelet 2030 » et concerne la réalisation de la continuité de la liaison douce faite par le Conseil Départementale entre Fougères et le lieudit La Vigne.

Il indique que 3 cabinets ont été consultés :

- TECAM présente un devis de 8 900,00 € HT, décomposé comme suit :
  - Études d'avant-projet sommaire pour 1 750,00 € HT
  - Études de projet, échanges et validation avec concessionnaires et gestionnaires pour 2 250,00 € HT,
  - Appel d'offres et assistance pour la passation des contrats de travaux pour 1 800,00 € HT
  - Direction et suivi de l'exécution des travaux pour 2 600,00 € HT
  - Assistance lors des opérations de réception pour 500,00 € HT
- VRD AMCO a indiqué qu'il ne présenterait pas d'offre
- Infraconcept 35 n'a pas donné de réponse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De RETENIR le cabinet TECAM pour 8 900,00 € HT pour l'étude de la liaison douce entre les lieudits de La Vigne et de la Croix aux Morts afin de fournir les éléments nécessaires pour le dossier DETR
- D'IMPUTER cette dépense à l'article 2313 « Construction » opération 87 « Liaison douce »
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

MAIRIE DE LAIGNELET 35

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le 27 juillet 2020
Et publication le 27 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 035-213501380-20200721-81__2020-DE

Département d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE LAIGNELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15/07/2020
Date d'affichage
15/07/2020
Nbre de conseillers en exercice : 15
présents : 11
votants : 13
N° 81/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, Mrs LAN, LEBOUC, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, M. MARTINAIS et Mme FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
M. Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à M. Michel LEBOUC
Mme Florence CHOUAREN
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
Mme Audrey MARTINS

M. Christian LAN est nommé secrétaire de séance.

ZA la Massonnais : devis ENEDIS

M. Patrick DÉMARQUET, 2e Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de la 2e tranche de la ZA de la Massonnais, il convient de procéder au raccordement électrique en sous-terrain de deux nouveaux lots.

Il précise qu'il s'agit d'une prolongation par rapport à la première tranche.

Il présente le devis d'Enedis pour le lot n°1 et le lot n°2.

Le raccordement pour chaque lot à partir du réseau principal s'élève à 906,00 € HT, soit 1 812,00 € HT pour les deux lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER les deux devis d'ENEDIS : 906,00 € HT pour le raccordement du lot n°1 et 906,00 € HT pour le raccordement du lot n°2
- D'IMPUTER cette dépense à l'article 605 « Achat de matériel, équipements et travaux » sur le budget de la ZA de la Massonnais
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le 27 juillet 2020
Et publication le 27 juillet 2020

MAIRIE DE LAIGNELET 35

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 035-213501380-20200721-822020-DE

Département d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE LAIGNELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15/07/2020
Date d'affichage
15/07/2020
Nbre de conseillers en exercice : 15
présents : 11
votants : 13
N° 82/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, Mrs LAN, LEBOUC, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, M. MARTINAIS et Mme FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
M. Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à M. Michel LEBOUC
Mme Florence CHOUAREN
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
Mme Audrey MARTINS

M. Christian LAN est nommé secrétaire de séance.

ZA la Massonnais : lot n°1 terrassement voirie validation de l'avenant n°1 de l'entreprise SOTRAV

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZA de la Massonnais l'entreprise SOTRAV, titulaire du lot n°1 : terrassement – voirie – assainissement EU/EP, présente un avenant.

Il indique que ce présent avenant est le premier et concerne la réalisation de prestations supplémentaires suite à la modification du projet initial et aux impondérables rencontrés au fur et à mesure.

M. le Maire rappelle que ce chantier s'est déroulé en deux phases et porte aussi sur le remblai sur le terrain très accidenté.

Il précise que les travaux ont pour objet :
- Le busage du fossé entre les parcelles et la chaussée départementale
- L'annulation de la grave bitume sur chaussée
- La régularisation des quantités réalisées en bordure
- La réalisation d'enrobés sur chaussée, sur la partie voie départementale
- Les travaux de mise à niveau des parcelles face à l'opération

M. le Maire présente le montant de l'avenant de l'entreprise SOTRAV correspondant à ces travaux de 11 138,28 € HT.

Le montant du marché initial s'élevait à 103 825,70 € HT et passe donc après l'avenant n° 1 à 114 963,98 € HT.

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 035-213501380-20200721-822020-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER ces travaux supplémentaires du lot n°1 terrassement – voirie – assainissement EU/EP de l'entreprise SOTRAV, une plus-value d'un montant de 11 138,28 € HT
- D'IMPUTER cette dépense à l'article 605 « Achat de matériel, équipements et travaux » sur le budget de la ZA de la Massonnais
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire,

MAIRIE DE LAIGNELET 35

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le 27 juillet 2020
Et publication le 27 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 035-213501380-20200721-832020-DE

Département d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE LAIGNELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15/07/2020
Date d'affichage
15/07/2020
Nbre de conseillers en exercice : 15
présents : 11
votants : 13
N°83/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, Mrs LAN, LEBOUC, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, M. MARTINAIS et Mme FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
M. Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à M. Michel LEBOUC
Mme Florence CHOUAREN
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
Mme Audrey MARTINS

M. Christian LAN est nommé secrétaire de séance.

Lotissement « Résidence de La Vallée » : création, dénomination et assujettissement à la TVA

M. Patrick DÉMARQUET, 2e Adjoint, rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 10 juillet 2020, a décidé d'acquérir la parcelle AK n°303 d'une superficie de 3 ha 03 a 55 ca afin de réaliser une opération d'habitat avec une partie en accession à la propriété et une autre en habitat social.

Il propose donc de créer un lotissement communal sur cette parcelle et de débattre sur le nom de ce nouveau lotissement.

M. le Maire précise que le nom de la parcelle est « La Vallée » et que plusieurs ilots pourront être réalisés sur ce secteur.

Après échange et débat, il est proposé le nom suivant : « Résidence de La Vallée ».

M. DÉMARQUET précise que les budgets de lotissement sont votés en hors taxe.

Il soumet au vote l'assujettissement à la TVA de ce lotissement et précise que les déclarations de TVA se font tous les trimestres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- De CRÉER un lotissement communal sur la parcelle AK n°303
- De NOMMER ce lotissement: « Résidence de La Vallée «
- D'ASSUJETIR à la TVA ce lotissement
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

MAIRIE DE LAIGNELET

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le 27 juillet 2020
Et publication le 27 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 15/09/2020
Reçu en préfecture le 15/09/2020
Affiché le 15/09/2020
ID : 035-213501380-20200721-842020-BF

Département d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE LAIGNELET

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

Date de convocation 15/07/2020
Date d'affichage 15/07/2020
Nbre de conseillers en exercice : 15
présents : 11
votants : 13
N° 84/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, Mrs LAN, LEBOUC, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, M. MARTINAIS et Mme FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
M. Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à M. Michel LEBOUC
Mme Florence CHOUAREN
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
Mme Audrey MARTINS

M. Christian LAN est nommé secrétaire de séance.

Lotissement « Résidence de la Vallée » : vote du budget primitif 2020

M. Patrick DÉMARQUET, adjoint aux finances, informe les élus qu'il est nécessaire de créer le budget primitif 2020 du lotissement « Résidence de La Vallée » pour permettre d'engager les dépenses notamment pour l'acquisition du terrain et de réaliser les études dès cette année.

Il indique que le budget a été établi en prenant en compte les quatre éléments de dépenses suivants :

- Dépenses de fonctionnement :
  - Terrain à aménager : 120 000,00 € HT
  - Achat d'études : 35 000,00 € HT
  - Travaux : 50 000,00 € HT
  - Divers : 5,00 € HT

M. DÉMARQUET indique que le budget primitif du lotissement « Résidence de La Vallée » se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT
Recettes : 205 005,00 €
Dépenses : 205 005,00 €

INVESTISSEMENT
Recettes : 205 000,00 €
Dépenses : 205 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VOTER le budget primitif 2020 du lotissement « Résidence de La Vallée » aux sommes énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le 15 Septembre 2020
Et publication le 15 Septembre 2020

MAIRIE DE LAIGNELET 35

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 035-213501380-20200721-852020-DE

Département d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE LAIGNELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15/07/2020
Date d'affichage 15/07/2020
Nbre de conseillers en exercice : 15
présents : 11
votants : 13
N°85/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, Mrs LAN, LEBOUC, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, M. MARTINAIS et Mme FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
M. Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à M. Michel LEBOUC
Mme Florence CHOUAREN
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
Mme Audrey MARTINS

M. Christian LAN est nommé secrétaire de séance.

École des 3 Chênes : fixation du tarif de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2020 – 2021

Madame Colette PENDRIGH, ajointe à l'éducation, informe les élus qu'ELIOR, prestataire des repas, propose de maintenir ses tarifs pour l'année scolaire 2020-2021, à savoir 3,58 € TTC pour un enfant et 4,22 € TTC pour un adulte.

M. le Maire informe que le groupe ELOR élabore des repas variés et souligne les gros efforts faits pendant la période du COVID 19 (disponibilité, protocole, paniers individualisés très complet…). Il précise qu'ELIOR propose des produits locaux et à tendance raisonnée. Les repas végétariens et végétaliens sont à l'étude pour un service à définir à partir de la rentrée de septembre 2020.

Mme PENDRIGH rappelle que par délibération du 15 mai 2018, le Conseil Municipal a créé le tarif « boîte repas ».

Elle précise que ce tarif concerne la prise en charge des enfants qui amènent leurs propres repas au sein de la cantine municipale en lien avec la mise en œuvre d'un Projet d'Accompagnement Individuel (PAI) exclusivement pour raisons médicales.

Il est indiqué que la boite repas devra être fournie dans un contenant isotherme, type glacière.

Elle rappelle les conditions fixées pour l'organisation et les contraintes liées à ce type d'accueil au sein de l'école :

- La réception des paniers repas
- Le stockage des denrées en respect de la chaîne du froid par une ATSEM
- Le service à table réalisé par les agents municipaux
- L'encadrement de l'enfant, avec veille sur le respect du PAI

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 035-213501380-20200721-852020-DE

Mme PENDRIGH indique que de septembre 2006 à septembre 2014, une revalorisation des tarifs des prestations était appliquée tous les 3 ans et que de septembre 2015 à septembre 2019, elle s'effectuait tous les 2 ans.

Ainsi, les tarifs 2019-2020 étaient donc identiques à ceux de 2018-2019, à savoir :

- Cantine : 3,70 € le repas par enfant et 5,00 € le repas par adulte
- Boîte repas : 1,10 €
- Garderie : 0,65 € la demi-heure et 1 € la demi-heure de garderie au-delà de 18 h 10

Compte-tenu des frais engagés dans le cadre du COVID 19 et du renforcement du personnel communal pour encadrer les élèves sur le temps de la cantine et de la garderie, elle propose d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2020 -2021:

- Cantine : 3,80 € le repas par enfant et 5,10 € le repas par adulte
- Boîte repas : 1,20 €
- Garderie : 0,70 € la demi-heure et 1,10 € la demi-heure de garderie au-delà de 18 h 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER les tarifs facturés par ELIOR à la commune de Laignelet pour la prestation des repas, à savoir :
  - 3,58 € TTC pour un repas enfant
  - 4,22 TTC pour un repas adulte
- De FIXER, pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs suivants :
  - Cantine : 3,80 € le repas par enfant et 5,10 € le repas par adulte
  - Boîte repas : 1,20 €
  - Garderie : 0,70 € la demi-heure et 1,10 € la demi-heure de garderie au-delà de 18 h 10

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

MAIRIE DE LAIGNELET 35

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le 27 juillet 2020
Et publication le 27 juillet 2020